



Décision n°11/2022  
DELEGATION

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 10,

Vu le décret n° 2015-1178 du 24 septembre 2015 modifié relatif à l'établissement public de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris et notamment ses articles 14 et 14-1,

Vu le décret du 27 octobre 2021 portant nomination du Directeur général de l'Etablissement public de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris - M. MANTEI (Olivier),

Vu la délégation 27/2021 donnée à Magali Omnes, Responsable service paie de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris,

Vu la délégation 28/2021 donnée à Véronique Salomoni, Adjointe au Responsable service paie de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris,

**DECIDE**

**ARTICLE 1**

En l'absence ou empêchement de Magali Omnes, Responsable service Paie et en l'absence ou empêchement de Véronique Salomoni, Adjointe au responsable service paie, délégation est donnée à Nacima Amiche-Zeghib, Comptable paie, à l'effet de procéder au nom du Directeur général et dans le cadre des activités propres au service Paie :

- à la validation dans le système informatique budgétaire et comptable des demandes de paiement et des ordres à recouvrer.

Cette délégation prend effet le 14 avril 2022.

**ARTICLE 2**

La présente délégation sera publiée au Bulletin officiel du ministère de la Culture et sur le site internet de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris.

Fait à Paris, le 11 avril 2022



Olivier Mantei

Original : Agent Comptable  
Copie : Bénéficiaire de la délégation

CITÉ DE LA MUSIQUE PHILHARMONIE DE PARIS

221, AVENUE JEAN JAURÈS 75935 PARIS CEDEX 19 PHILHARMONIEDEPARIS.FR 01 44 84 45 00  
SIRET 391 718 970 00026 APE 9004Z TVA IC FR79391718970